

Bulletin d'information CACEB

nexus

2/2023

Actualités de la CACEB

Solide performance pour les placements CACEB

3

Gros plan

Interview sur la transformation numérique de la CACEB

Service

Les conséquences de la réforme de l'AVS

Adresses

Vos contacts auprès de la CACEB 8

Sommaire

Actualités de la CACEB

Placements: solide	
rendement pour la CACEB	3

Gros plan

Entretien:	transformation	
numérique	de la CACEB	4

Service

Voici comment se présente	
la Commission administrative	6

Les conséquences	
de la révision de l'AVS	7

Adresses

Vos contacts auprès de la CACEB 8

Mentions légales

Édition

Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB)

Rédaction/Textes textatelier.ch, Bienne

Mise en page / Infographies tasty graphics gmbh, Thoune

Impression Ast & Fischer AG, Wabern

La transformation numérique, cause du changement permanent

Chères lectrices, chers lecteurs,



La numérisation croissante change notre quotidien, que ce soit à l'école, sur le lieu de travail ou dans la vie privée. Grâce aux technologies digitales, nous avons rapidement accès aux informations et aux prestations de services. Mais la transformation numérique entraîne également des défis. Cela pose par exemple des questions sur la protection des données en général ou sur celle de ses propres données. C'est pourquoi nous consacrons deux articles de ce numéro à ce sujet d'actualité. Dans l'interview qui

commence à la page 4, nous vous en disons plus sur le sens dans lequel la CACEB développe son offre numérique. Et à la page 5, nous vous informons sur la nouvelle loi sur la protection des données.

Le 1er janvier 2024, la Réforme AVS 21 entrera en vigueur. Elle apportera notamment un âge de la retraite plus flexible et une adaptation progressive de l'âge de la retraite à 65 ans pour les femmes. La CACEB applique depuis longtemps déjà l'âge de la retraite de 65 ans pour les femmes et les hommes. Dans l'article de la page 7, nous vous expliquons les conséquences de la réforme de l'AVS sur votre 2e pilier.

De plus, nous vous informons des nouveautés survenues dans la Commission administrative (CA) et de la performance des placements de la CACEB durant l'année en cours. Si vous souhaitez en découvrir plus sur la CACEB, consultez notre site web ou suivez-nous sur LinkedIn.

Je vous souhaite une bonne lecture et un bel Avent.

Thomas KellerDirecteur de la CACEB

T. KUhi

Solide rendement pour la CACEB

La CACEB affiche à la fin août un rendement solide de 3,9%. Grâce à sa stratégie de rendement, elle se situe au-dessus de la performance moyenne du marché.

Au cours de l'année de placements, les marchés des actions se sont montrés plus ou moins cléments jusqu'à présent, mais avec des différences: les marchés des actions en Europe et aux États-Unis ont affiché une évolution nettement meilleure à ceux de Suisse. Dans l'ensemble, les placements en actions de la CACEB ont augmenté de près de 8%. L'évolution de l'inflation continue de donner la mesure. Même si l'inflation a reflué, les banques centrales restent restrictives et relèvent encore les taux directeurs. Quand les chiffres de l'inflation sont supérieurs aux prévisions, les marchés des actions sont sous pression.

En raison des augmentations des taux directeurs, les principaux marchés des emprunts d'État sont haussiers. Aux États-Unis, la rémunération des bons du Trésor sur dix ans est de 4,2% (contre 3,8% fin 2022). Comme les États-Unis ont perdu la notation la plus élevée AAA chez Fitch cet été, la demande pour les obligations américaines a baissé. Les obligations allemandes sont rémunérées au taux de 2,6% et les obligations suisses à tout juste 1%. On peut toutefois supposer que le relèvement des taux directeurs a



atteint son plus haut niveau et que les rémunérations resteront stables. Dans l'ensemble, la CACEB a réalisé avec ses placements en obligations un rendement d'au moins 3%, malgré la hausse des taux d'intérêt. En revanche, les placements immobiliers restent sous pression. Des rendements de cash-flow positifs sont donc d'autant plus importants pour cette catégorie de placements.

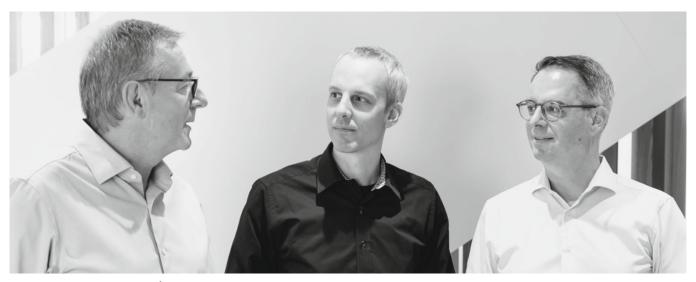
Mais dans l'ensemble, la CACEB a pu afficher à la fin août un rendement solide de 3,9%. Elle est donc bien positionnée par rapport au marché: la performance des caisses de pension UBS est de 3,3%, et l'indice CP CS est de 3,6%.

Dates des versements des rentes 2024

Mois	Date
Janvier 2024	Mercredi 24 janvier 2024
Février 2024	Vendredi 23 février 2024
Mars 2024	Vendredi 22 mars 2024
Avril 2024	Mercredi 24 avril 2024
Mai 2024	Vendredi 24 mai 2024
Juin 2024	Lundi 24 juin 2024
Juillet 2024	Mercredi 24 juillet 2024
Août 2024	Vendredi 23 août 2024
Septembre 2024	Mardi 24 septembre 2024
Octobre 2024	Jeudi 24 octobre 2024
Novembre 2024	Vendredi 22 novembre 2024
Décembre 2024	Vendredi 20 décembre 2024

«Joignabilité numérique et conseil personnalisé »

La CACEB élargit son offre de services et est mieux joignable via les canaux numériques. Le directeur Thomas Keller, Olivier Laterali (responsable Prévoyance) et Urs Häfliger (responsable IT) s'expriment sur ce qui attend les personnes assurées.



« La sécurité est essentielle. » À partir de la gauche Urs Häfliger (responsable IT), Olivier Laterali (responsable Prévoyance) et Thomas Keller (directeur de la CACEB) lors de l'interview.

Monsieur Keller, pourquoi la CACEB mise-t-elle autant sur la transformation numérique?

Thomas Keller: Nous voulons mieux atteindre nos parties prenantes et leur offrir plus de possibilités. Une enquête parmi les personnes assurées a clairement révélé le souhait d'une collaboration sans papier. Via les canaux numériques, nos personnes assurées peuvent aussi avoir accès à leurs documents de prévoyance quand les bureaux sont fermés.

Quel a été le feed-back sur le nouveau site web de la CACEB?

Thomas Keller: Le retour est positif. Il a bien sûr fallu s'habituer à la nouvelle structure. Mais le but est atteint, et nous proposons un site moderne, avec des informations actuelles.

La CACEB veut mettre un portail en ligne à la disposition des employeurs et du personnel salarié. Où en est ce projet, Monsieur Laterali?

Olivier Laterali: Le nouveau portail pour les employeurs sera opérationnel le 1^{er} décembre. Nous sommes dans la phase de test et tenons bien les délais. Les employeurs pourront effectuer toutes leurs annonces via ce portail: mutations, adaptations du taux d'occupation, nouvelles entrées en fonction, etc. De plus, les décomptes de cotisations seront chargés chaque mois dans le portail à l'avenir. Le projet pour les personnes assurées actives et les bénéficiaires d'une rente démarrera au 1er trimestre 2024.

Qu'offrira ce portail?

Olivier Laterali: Nous voulons que tous les documents de la caisse de pension soient disponibles au format électronique: certificat de prévoyance, attestation de rente, lettres et offres. Les personnes assurées pourront communiquer avec la CACEB par ce biais. À l'avenir, nous pourrons peut-être répondre aux questions fréquentes avec un chatbot. Mais pour l'instant, ce n'est qu'une vision: le projet commencera en 2024 et durera longtemps.

Thomas Keller: Nous ne voulons en aucun cas supprimer le conseil personnalisé. Pour des situations spécifiques comme le conseil retraite ou l'encouragement à la propriété du logement, le contact personnel reste bien sûr irremplaçable.

Quels sont les avantages des portails?

Olivier Laterali: Selon moi, les portails sont une vraie

opportunité. Leur mise en place générera beaucoup de travail et de coûts à court terme pour la CACEB, mais avec un gain d'efficacité à moyen et long terme. Et les personnes assurées profiteront de la disponibilité numérique de leurs données. Pour aller discuter de leur prévoyance à la banque, elles n'auront par exemple plus besoin d'emporter des documents. C'est l'avenir de chaque assurance.

Quelles sont les solutions techniques nécessaires pour les nouvelles offres, Monsieur Häfliger?
Urs Häfliger: Les exigences sont grandes, notamment pour la sécurité. Comme les données que nous rendons accessibles aux personnes assurées via les portails sont sensibles, il faut sécuriser leur transfert entre le portail et les applications. Pour les deux portails, il est essentiel de coordonner la gestion des documents et le système de caisse de pension entre la CACEB et les éditeurs de logiciels. Le grand objectif est d'éviter des ruptures de médias à l'avenir. Aujourd'hui, beaucoup de choses nous parviennent encore sur papier, qu'il faut ensuite numériser pour

le traitement. À l'avenir, nous voulons numériser tous les processus et adapter les opérations de travail.

Il s'agit surtout d'interfaces.

Urs Häfliger: Tout à fait. Pour les portails, nous travaillons avec des interfaces REST-API pour un traitement sécurisé des données. Pour garantir une sécurité maximale, nous et l'éditeur de logiciels faisons des tests d'accès annuels.

Quelles sont les prochaines étapes pour les portails? Olivier Laterali: Nous nous attelons à une mise en œuvre rapide et optons pour une communication claire et ciblée. Pour les personnes à la retraite, les changements ne posent pas vraiment problème. La situation est un peu plus compliquée pour les personnes assurées actives, car il faut repenser les processus de travail. Notre priorité pour l'année prochaine sera les personnes assurées actives et celles commençant à percevoir une rente. Mais nous sommes confiants: les nouvelles solutions donneront satisfaction à toutes les parties prenantes.

La CACEB utilise le langage épicène

De tout temps, la langue a évolué et elle a un impact sur notre perception des choses. Si une personne n'est pas mentionnée explicitement, on ne pense pas à elle. Ces derniers mois, la CACEB a rédigé un guide du langage épicène en français et en allemand et, petit à petit, elle révise l'ensemble de ses formulaires et règlements.

La CACEB s'appuie sur le guide de la Chancellerie fédérale. Nous renonçons actuellement aux moyens typographiques comme le point médian ou le trait d'union pour marquer le genre.

En lieu et place, nous utilisons selon la situation les doubles formes (collaboratrices et collaborateurs), les formulations épicènes (personnes assurées, bénéficiaires de rente) ou les périphrases évitant de mentionner des personnes. Le masculin générique (salariés, enquête auprès des clients) n'est plus autorisé.

Protection des données



Ces dernières années, la protection des données n'a cessé de gagner en importance. En lien avec la transformation numérique surtout, le traitement des données

personnelles est devenu capital. C'est pourquoi la loi a été remaniée: le 1er septembre 2023, la LPD entièrement révisée est entrée en vigueur. Elle devra garantir à l'avenir une protection encore meilleure des données personnelles. En tant que caisse de pension, la CACEB est en possession de données personnelles sensibles. Pour nous, il est évidemment indispensable de gérer ces données de façon responsable et conforme à la loi. D'après les nouvelles bases légales, nous avons vérifié nos processus et avons adapté nos directives sur la protection des données. Ce document précise quelles données nous collectons, dans quel but et comment elles sont traitées. Voici les directives de la CACEB sur la protection des données : www.caceb.ch

La Commission administrative : nouvelle représentation du personnel salarié





Ernst Meer

Stefan Wacker et Martin Fischer, deux membres de longue date de la Commission administrative (CA), qui représentaient le personnel salarié, ont quitté cette instance à la date du 31 juillet 2023. Stefan Wacker est entré dans la CA en mai 2014. Pendant son mandat, il s'est engagé activement, dans ses différentes fonctions, pour les intérêts de la CACEB, d'abord dans l'Audit Committee, puis en tant que vice-président et, par la suite, président de la CA au cours des quatre dernières années. Martin Fischer a été élu à la CA en août 2017. D'abord en tant que membre, puis en tant que président du Comité de placements, il s'est engagé sans compter dans

Manuel Jacot

le cadre de la stratégie de placement et des résultats des placements de la CACEB.

Le 14 juin 2023, les déléguées et délégués ont élu deux nouvelles personnes pour représenter le personnel salarié au sein de la CA. Nous souhaitons la bienvenue à Ernst Meer et Manuel Jacot en tant que nouveaux membres de la CA et nous leur souhaitons beaucoup de satisfaction dans l'exercice de leur nouvelle activité. Nous en profitons pour remercier Stefan Wacker et Martin Fischer pour leur engagement au sein de la Commission administrative et nous souhaitons une belle et paisible retraite à chacun d'eux.

La Commission administrative de la CACEB

Durée de mandat du 1er août 2023 au 31 juillet 2025

Représentante et représentants personnel salarié

- Esther Peyer

Vice-présidente du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2025, vice-présidente du Comité de placements

- Manuel Jacot

Membre de l'Audit Committee

- Ernst Meer

Membre du Comité de placements

- Christian Robert

Vice-président de l'Audit Committee

Représentante et représentants employeurs

- Hansjürg Schwander

Président du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2025, membre de l'Audit Committee

- Stefan Christen

Membre du Comité de placements

- Hansjörg Gurtner

Président du Comité de placements

- Kerstin Windhövel

Présidente de l'Audit Committee

Réforme de l'AVS : peu de conséquences pour la CACEB

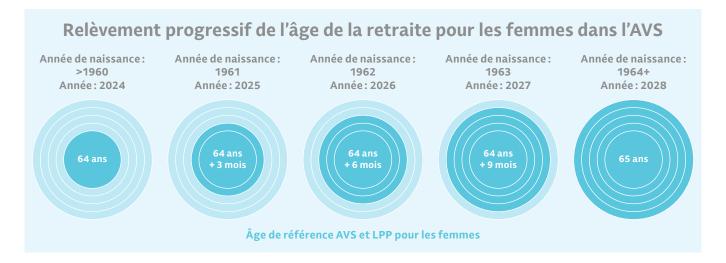
Le 25 septembre 2022, le peuple suisse a accepté la « Réforme AVS 21 » afin de garantir les futures rentes. Les nouveautés entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2024 et ont aussi un impact sur le 2^e pilier.

Depuis les années 1970, le taux de natalité en Suisse est en nette diminution. Le but de la « Réforme AVS 21 » est de garantir les rentes pour ces prochaines années. Les nouveautés englobent le financement supplémentaire de l'AVS par l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée, un relèvement de l'âge de référence des femmes à 65 ans pour le versement de la rente et une plus grande flexibilité dans le choix du moment du départ à la retraite. De plus, la réforme de l'AVS crée une incitation à travailler plus longtemps dans la mesure où les cotisations AVS versées après l'âge de référence de 65 ans sont prises en compte pour le calcul de la rente.

être observées: les institutions de prévoyance et de libre passage devront communiquer à la nouvelle institution les versements en capital et sous forme de rente déjà effectués.

La longueur d'avance de la CACEB

Pour la mise en œuvre des nouvelles directives, les institutions de prévoyance disposent d'une certaine marge de manœuvre. Pour les personnes assurées auprès de la CACEB, cela ne change pas beaucoup de choses dans l'ensemble, car nous proposons déjà des modèles flexibles de mise à la retraite (entre 58 et 70 ans) et, depuis un certain temps, l'âge de réfé-



Conséquences générales pour le 2° pilier

De nombreuses dispositions relatives à la flexibilité des versements sous forme de rente et en capital sont reprises dans le 2º pilier. Ainsi, les institutions de prévoyance devront également permettre à l'avenir des retraites anticipées et ajournées ainsi que des retraites partielles à hauteur de trois versements en capital au maximum. Pendant le report des prestations de vieillesse, les rentes de personnes survivantes seront désormais calculées en fonction de la rente de vieillesse hypothétique au moment du décès. Les prestations sont donc améliorées à ce niveau. À partir de 2024, des obligations d'informer supplémentaires en cas de libre passage devront en outre

rence pour les femmes et les hommes est de 65 ans à la CACEB. Pour le 1er janvier 2024, seul l'article 14 sur la rente transitoire et les annexes 5 (préfinancement de la retraite transitoire) et 5a (femmes de la génération de transition) subiront de légères adaptations dans notre règlement de prévoyance.

Vous trouverez de plus amples informations ici: www.caceb.ch



Si vous avez des questions concrètes, veuillez vous adresser à votre personne de contact compétente (voir page 8).



Unterdorfstrasse 5 Case postale 1064 3072 Ostermundigen Téléphone +41 31 930 83 83 Fax +41 31 930 83 00 E-Mail info@blvk.ch

Personnes de contact de l'équipe Prévoyance

Votre personne de contact compétente, ainsi que son numéro de téléphone et son adresse e-mail, est indiquée ci-dessous sous la première lettre de votre nom.

Responsable Prévoyance

olivier.laterali@blvk.ch 031 930 83 23

Administration

ursula.hegg@blvk.ch 031 930 83 53

Personnes assurées / bénéficiaires de rentes allemand

AFST

guido.muehlemann@blvk.ch 031 930 83 65

B N Joignable de mercredi à vendredibettina.jegerlehner@blvk.ch

031 930 83 76

EGLM

melina.wenger@blvk.ch 031 930 83 63

I O P Q R W X Y Joignable de lundi à jeudi

vibushida.sathiyamoorthy@blvk.ch 031 930 83 73

Z

erika.grueneisen@blvk.ch 031 930 83 89

CDHJKUV

catia.amorim@blvk.ch 031 930 83 61

Personnes assurées / bénéficiaires de rentes français

A-E

heinz.huegli@blvk.ch 031 930 83 72

F-Z

erika.grueneisen@blvk.ch 031 930 83 89

Institutions affiliées

A-Z

melina.wenger@blvk.ch 031 930 83 63

Retraits EPL allemand

A-Z

melina.wenger@blvk.ch 031 930 83 63

Retraits EPL français

A-Z

erika.grueneisen@blvk.ch 031 930 83 89

Hypothèques

A-Z Joignable lundi, de mercredi à vendredi melanie.dettling@blvk.ch 031 930 83 74

Invalidité allemand

A-J Joignable de mercredi à vendredi bettina.jegerlehner@blvk.ch 031 930 83 76

K-S

catia.amorim@blvk.ch 031 930 83 61

T-Z

erika.grueneisen@blvk.ch 031 930 83 89

Invalidité français

A-Z

erika.grueneisen@blvk.ch 031 930 83 89

Heures d'ouverture / renseignements téléphoniques

Du lundi au vendredi 08.00-12.00 heures 13.00-16.30 heures

caceb.ch